



## Conseil économique et social

Distr. limitée  
2 août 2007  
Français  
Original : anglais

**Pour suite à donner**

---

### Fonds des Nations Unies pour l'enfance

Conseil d'administration

Deuxième session ordinaire de 2007

5-7 septembre 2007

Point 3 c) de l'ordre du jour provisoire\*

### **Recommandation sur la couverture des dépassements de crédits pour les projets terminés financés par d'autres ressources\*\***

#### *Résumé*

Le présent rapport récapitule l'excédent des dépenses sur les engagements pour les projets terminés financés par d'autres ressources pour lesquels il n'a pas été reçu de fonds additionnels. L'UNICEF recommande au Conseil d'administration d'approuver le prélèvement de 7 137 112 dollars sur les ressources ordinaires pour couvrir ces dépassements de crédits.

---

\* E/ICEF/2007/13.

\*\* La présentation du présent document a été retardée par la tenue de consultations internes.



## **A. Historique**

1. En 1988, le Conseil d'administration a, par sa décision 1988/11 H (E/ICEF/1988/13), établi la politique suivante concernant l'excédent des dépenses sur les engagements :

Les dépenses liées à l'exécution des programmes financés à l'aide de fonds supplémentaires doivent rester dans les limites des fonds disponibles. Toutefois, en raison de fluctuations des taux de change ou d'autres hausses de prix sur lesquelles l'UNICEF n'a aucun pouvoir, les besoins financiers peuvent, en cours d'exécution, excéder les prévisions de dépenses initiales. En pareil cas, on demandera au(x) donateur(s) de verser des fonds additionnels. S'il n'est pas reçu de nouvelles contributions, il est mis fin progressivement à l'exécution du projet et tout excédent de dépenses est imputé sur la masse commune des ressources. Le secrétariat fera rapport au Conseil d'administration sur tous les cas de ce genre, en indiquant les montants en dollars des États-Unis et les pays bénéficiaires concernés, et en expliquant les dépassements.

2. On trouvera au paragraphe 5 l'analyse, par zone ou pays de programme, de l'excédent des dépenses sur les engagements, qui s'élève à 7 137 112 dollars. L'allocation de ressources ordinaires par le Conseil d'administration permettra à l'UNICEF d'apurer les autres ressources jusqu'au 31 décembre 2003.

3. Sur ces 7,1 millions de dollars, 2,8 millions intéressent les programmes financés à l'aide de fonds supplémentaires et 4,3 millions les opérations de secours d'urgence et de relèvement. Un montant de 4,4 millions de dollars est imputable aux contributions qui ont été réduites, annulées ou jugées irrécouvrables ou dont la valeur a diminué entre la date de l'annonce et celle du paiement; et 2,7 millions de dollars sont imputables à des hausses de prix sur lesquelles l'UNICEF n'a aucun pouvoir ou à d'autres causes.

4. Ayant conscience de ce que la bonne gestion financière l'oblige à un emploi efficace, efficace et économique des ressources fournies par ses donateurs, l'UNICEF veille à ce que sa politique, ses méthodes et, depuis 2000, ses systèmes de gestion financière réduisent au maximum le risque que ses dépenses excéderont ses engagements. Ces dernières années, les responsabilités d'exécution ont été clairement communiquées, la charge du suivi a été déléguée et, grâce à la technologie, les rapports financiers sont plus rigoureux et plus accessibles. L'UNICEF fait le maximum pour éviter que ses dépenses excèdent ses engagements et ne demande aux donateurs des fonds additionnels que dans les cas issus des environnements aléatoires où il opère. Néanmoins, comme l'a noté le Conseil d'administration, il y a toujours, dans l'exécution, des questions sur lesquelles l'UNICEF n'a aucun pouvoir et qui donnent lieu à des dépassements de crédits. L'UNICEF s'emploiera toujours à comprimer ceux-ci au maximum.

## **B. Projet de décision**

5. Conformément à la politique exposée au paragraphe 1 ci-dessus, le Conseil d'administration est prié d'approuver le financement par les ressources ordinaires de l'excédent des dépenses sur les engagements qui s'élève à 7 137 112 dollars, pour les programmes suivants :

<i>Zone/pays de programme ou recevant une assistance</i>	<i>Dépassement de crédits Total (dollars É.-U.)</i>
Albanie . . . . .	7 538
Afghanistan (programmes de relèvement) . . . . .	276 541
Angola . . . . .	197 616
Bangladesh . . . . .	148 533
Bénin . . . . .	25 877
Bolivie . . . . .	41 681
Botswana . . . . .	51 478
Bureau des programmes d'urgence (UNICEF) . . . . .	34 965
Burundi . . . . .	568 345
Cambodge . . . . .	295 375
Chili . . . . .	1 860
Colombie . . . . .	20 583
Congo . . . . .	195 349
Costa Rica . . . . .	62 155
Côte d'Ivoire . . . . .	7 220
Cuba . . . . .	4 585
Division des programmes (UNICEF) . . . . .	76 323
Érythrée . . . . .	28 065
Fédération de Russie . . . . .	69 520
Ghana . . . . .	44 277
Guatemala . . . . .	1 314
Haïti . . . . .	111 359
Honduras . . . . .	13 093
Inde . . . . .	191 730
Indonésie . . . . .	3 275
Iran (République islamique d') . . . . .	2 275
Iraq . . . . .	115 869
Kenya . . . . .	6 424
Kosovo (République fédérale de Yougoslavie) . . . . .	18 486
Libéria . . . . .	50 989
Malawi . . . . .	5 953
Maurice . . . . .	3 009
Mauritanie . . . . .	94 588
Moldova . . . . .	45 651
Mozambique . . . . .	213 071
Myanmar . . . . .	500 000
Namibie . . . . .	23 606
Nicaragua . . . . .	20 996
Niger . . . . .	51 776

<i>Zone/pays de programme ou recevant une assistance</i>	<i>Dépassement de crédits Total (dollars É.-U.)</i>
Ouganda . . . . .	561 447
Panama . . . . .	22 075
Pays insulaires du Pacifique . . . . .	29 687
Philippines . . . . .	11 007
République démocratique du Congo . . . . .	110 008
République démocratique populaire lao . . . . .	82 944
République populaire démocratique de Corée . . . . .	180 576
République-Unie de Tanzanie . . . . .	135 322
Roumanie . . . . .	8 268
Sénégal . . . . .	8 782
Serbie-et-Monténégro . . . . .	662 706
Sierra Leone . . . . .	1 614
Somalie . . . . .	256 601
Soudan (Programme de la zone du Nord) . . . . .	125 670
Soudan (Programme de la zone du Sud) . . . . .	636 278
Sri Lanka . . . . .	9 577
Swaziland . . . . .	72 217
Territoire palestinien occupé . . . . .	10 772
Turquie . . . . .	24 269
Viet Nam . . . . .	24 375
Yémen . . . . .	50 761
Zimbabwe . . . . .	210 222
Bureau régional de l'Afrique de l'Est et de l'Afrique australe . . . . .	74 801
Bureau régional de l'Afrique de l'Ouest et du Centre . . . . .	73 822
Bureau régional de l'Asie du Sud . . . . .	116 891
Bureau régional pour l'Europe centrale et orientale et la Communauté d'États indépendants . . . . .	5 070
<b>Total . . . . .</b>	<b>7 137 112</b>